



## AVIS DE VENTE POUR TAXES

Avis est par la présente donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires et autres frais encourus ou à être encourus, à moins qu'elles ne soient payées avant la vente qui aura lieu le vendredi 25 janvier 2013, 10 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer située au 629, boulevard Perron à Carleton.

Ces immeubles seront vendus avec bâtiments dessus construits, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication et les frais de ces immeubles seront payables au moment de l'adjudication soit en monnaie légale du Canada, par chèque visé ou mandat poste.

- **Boudreau Denise, 1602, avenue Carpentier, Boisbriand (Québec) J7G 2Y7**

Lot : 10-D-6, rang 1 Ouest, cadastre révisé du Canton Maria (lot complet), circonscription foncière Bonaventure 2. Le tout sans bâtiment et situé au 1191, boulevard Perron à Carleton.

Taxes municipales :	821,02 \$
Taxes scolaires :	47,14
Autres frais	<u>100,00</u>
	<u>968,16 \$</u>

- **Johnson Paul, 121, avenue Montcalm Sud, Candiac (Québec) J5R 4A9**

Un emplacement situé à Carleton, comté de Bonaventure, province de Québec, GOC 1J0 sans désignation civique, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro NEUF-SIX (ptie lot 9-6) dans le rang UN (1) partie est, pour le cadastre officiel révisé du Canton de Maria, circonscription foncière de Bonaventure No2 de figure irrégulière bornée et décrite comme suit : vers le nord-ouest par le lot NEUF-CINQ (lot 9-5) (route 132), vers le nord-est par une partie du lot NEUF-SIX (ptie lot 9-6), vers le sud-est par la baie des Chaleurs et vers le sud-ouest par une partie du lot NEUF-SIX (ptie lot 9-6); mesurant CENT QUATORZE PIEDS ET NEUF DIXIÈMES (114,9') vers le nord-ouest, DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE PIEDS ET QUATRE DIXIÈMES (294,04') vers le nord-est, CENT QUATORZE PIEDS ET NEUF DIXIÈMES (114,9') vers le sud-est, et DEUX CENT CINQUANTE TROIS PIEDS ET NEUF DIXIÈMES (253,9') vers le sud-ouest; le coin nord-ouest de ce terrain est situé à une distance de VINGT DEUX PIEDS ET SIX DIXIÈMES (22,6') de la ligne séparative des lots NEUF-UN (lot 9-1) et NEUF-SIX (lot 9-6), telle distance étant mesurée le long de la limite nord-ouest du lot NEUF-SIX (lot 9-6). Le tout sans bâtiment et sans numéro civique.

Taxes municipales :	224,32 \$
Taxes scolaires :	40,63
Autres frais :	<u>100,00</u>
	<u>364,95 \$</u>

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 décembre 2012.

Danick Boulay, directeur général et greffier  
(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 décembre 2012)